SIXIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION

BWC/CONF.VI/SR.8
22 décembre 2006

Original: FRANÇAIS

Genève, 20 novembre-8 décembre 2006

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA HUITIÈME SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 8 décembre 2006, à 17 heures

Président: M.KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

PRÉPARATION ET ADOPTION DU OU DES DOCUMENTS FINALS

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT

DÉCLARATIONS FINALES DES DÉLÉGATIONS

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.06-65871 (F) 211206 221206

La séance est ouverte à 17 heures.

PRÉPARATION ET ADOPTION DU OU DES DOCUMENTS FINALS (point 15 de l'ordre du jour) (BWC/CONF.VI/4; BWC/CONF.VI/CRP.4)

Coûts estimatifs des réunions de 2007, 2008, 2009 et 2010 des États parties

1. *Les coûts estimatifs des réunions de 2007, 2008, 2009 et 2010 des États parties, tels qu'ils figurent dans le document BWC/CONF.VI/4, sont approuvés.*

Projet de document final de la sixième Conférence d'examen

2. Le PRÉSIDENT invite les délégations à se pencher sur les ajouts et modifications qu'il convient d'apporter au projet de document final publié sous la cote BWC/CONF.VI/CRP.4, en anglais seulement.

Première partie (Organisation et travaux de la Conférence)

Paragraphe 36

3. Le PRÉSIDENT indique qu'il convient d'ajouter à ce paragraphe la cote du document contenant les coûts estimatifs des futures réunions d'experts et des États parties (BWC/CONF.VI/4).

4. M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que, après consultation du secrétariat, les Dépositaires de la Convention, au nom desquels il parle, sont convenus de recommander que, en 2007, la réunion d'experts se tienne du 20 au 24 août et la réunion des États parties du 10 au 14 décembre.

Deuxième partie (Déclaration finale)

Déclaration solennelle

5. Le PRÉSIDENT indique qu'il convient de supprimer les mots «chemical and» à l'alinéa *ii*, puis d'ajouter un nouvel alinéa *xi* qui est libellé comme suit:

> «xi) Their recognition of their consideration of the issues identified in reviewing the operation of the Convention as provided for in Article XII, as well as their consensus on the follow-up actions contained herein.».

Article XII

6. Le PRÉSIDENT indique qu'il convient de supprimer le paragraphe 61 *bis*.

Troisième partie (Décisions et recommandations)

Paragraphe 5

7. Le PRÉSIDENT dit qu'il convient de remplacer «national implementation» par «comprehensive implementation».

Paragraphe 7, alinéa *b*

8. M. MACLACHLAN (Australie), s'exprimant au nom du Groupe occidental, indique que les trois groupes sont convenus que la première réunion des États parties, de 2007, serait présidée par un membre du Groupe des États non alignés et autres États, la deuxième, de 2008, par un membre du Groupe d'Europe orientale et centrale, la troisième, de 2009, par un membre du Groupe occidental et la quatrième, de 2010, de nouveau par un membre du Groupe des États non alignés et autres États. Il a été entendu que le groupe dont était issu le président de la Conférence d'examen présiderait les travaux des États parties pendant la première année de l'intersession et que le groupe qui assurerait la présidence de ces travaux pendant la dernière année ne présiderait pas la conférence d'examen suivante, afin d'éviter qu'un seul groupe ait à assurer la présidence des travaux des États parties pendant trois années consécutives.

9. Mme RODRÍGUEZ CAMEJO (Cuba) et M. TÓTH (Hongrie), s'exprimant, respectivement, au nom du Groupe des États non alignés et autres États et du Groupe des États d'Europe orientale et centrale, confirment que cet arrangement agrée ces deux groupes.

10. Le PRÉSIDENT indique qu'il y a lieu de compléter en conséquence l'alinéa *b* du paragraphe 7.

Paragraphe 11, alinéa *b*

11. Le PRÉSIDENT fait observer que, eu égard à cet arrangement, il y a eu lieu de supprimer, à l'alinéa *b* du paragraphe 11, les mots «President of the Review Conference and subsequent».

Désignation du Président de la réunion des États parties de 2007

12. Mme RODRÍGUEZ CAMEJO (Cuba) dit que le Groupe des États non alignés et autres États propose de désigner l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan, comme Président de la réunion des États parties de 2007.

13. M. RÁTKAI (Hongrie) et M. MACLACHLAN (Australie), s'exprimant, respectivement, au nom du Groupe des États d'Europe orientale et centrale et du Groupe occidental, indiquent que les groupes considérés approuvent cette désignation.

14. *M. Khan (Pakistan) est désigné Président de la réunion des États parties de 2007.*

15. Le PRÉSIDENT fait observer qu'il y a lieu de compléter en conséquence le paragraphe 36 de la première partie du projet de document final.

16. *Le projet de document final de la sixième Conférence d'examen(BWC/CONF.VI/CRP.4), ainsi modifié et complété, est adopté.*

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT

17. Le PRÉSIDENT fait observer que la sixième Conférence d'examen de la Convention a été indubitablement un succès. Les deux tiers des États parties et 33 organisations non gouvernementales ont pris part à ses travaux, qui ont aussi été appuyés par les milieux scientifiques internationaux. Cette participation record et l'esprit exceptionnellement collégial et

constructif dans lequel les travaux se sont déroulés attestent l'importance accordée par la communauté internationale à la tâche à accomplir lors de cette Conférence. Et cette tâche, les États parties l'ont accomplie, malgré les difficultés auxquelles ils se sont heurtés au cours des deux derniers jours de la Conférence: après 10 ans d'intervalle, ils ont examiné à fond tous les articles de la Convention et se sont entendus sur une déclaration finale qui résume leurs points de vue sur l'application de l'instrument. Dans cette déclaration, les États parties ont réaffirmé que la Convention s'applique à toutes les innovations scientifiques et techniques pertinentes et interdit effectivement l'emploi des armes biologiques ou à toxines. Ils y ont souligné l'importance d'une mise en œuvre effective de la Convention à l'échelon national et de l'adoption de mesures pour promouvoir les applications pacifiques de la biologie. Par ailleurs, ils ont rationalisé les mesures de confiance et adopté un programme de travail très complet pour la période 2007-2010. Surtout, les États parties sont tombés d'accord pour établir une unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention, qui prendra le relais du secrétariat provisoire très compétent assuré jusque-là par le Département des affaires de désarmement et apportera sans doute un précieux concours aux travaux de l'intersession.

18. De la sorte, les États parties sont parvenus à surmonter les divergences qui les séparaient il y a cinq ans et ont rassemblé les gouvernements, les milieux scientifiques, le secteur privé et la société civile en vue de la réalisation d'une œuvre commune, dans laquelle ils ont réellement avancé et qui consistait à mieux contrer les menaces inhérentes aux armes biologiques et à toxines et à tout faire pour que les progrès rapides des sciences et des techniques biologiques ne soient appliqués que dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Ils ont, de plus, fait preuve de souplesse et de dynamisme, dans un parfait esprit multilatéraliste, répondant ainsi aux espoirs exprimés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'ouverture de la Conférence.

19. Le Président adresse ses plus vifs remerciements à toutes les délégations et à tous leurs membres qui ont contribué aux résultats enregistrés, à titre individuel et informel ou dans le cadre des tâches officielles qui leur étaient dévolues, de même qu'au Secrétaire général de la Conférence, à ses collaborateurs et à tous les membres du secrétariat qui n'ont ménagé aucun effort pour soutenir les États parties dans leurs travaux.

DÉCLARATIONS FINALES DES DÉLÉGATIONS

20. M. BAEDI NEJAD (République islamique d'Iran) dit que les objectifs de la sixième Conférence d'examen n'auraient pas été atteints sans les efforts inlassables du Président et la volonté des délégations d'arriver à des compromis. Il précise que la mention d'Israël dans le document final ne constitue pas, pour la République islamique d'Iran, une reconnaissance sous quelque forme que ce soit du Gouvernement de ce pays.

21. M. KAHILUOTO (Finlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays adhérents que sont la Bulgarie et la Roumanie, dit que le document final adopté par la Conférence répond dans l'ensemble aux attentes de l'Union européenne. La Conférence est convenue d'utiles moyens d'œuvrer à la pleine application et à l'universalisation de la Convention. Les États parties devraient, afin de pouvoir tirer concrètement parti de ces outils, désigner des entités nationales chargées d'assurer la coordination des différentes activités prévues. L'Union européenne se félicite notamment des décisions prises par la Conférence au sujet des informations échangées dans le cadre des mesures de confiance et invite les États

parties à appliquer ces décisions aussi complètement que possible. Elle note avec satisfaction que l'unité d'appui à la mise en œuvre établie par la Conférence fournira un soutien administratif aux différentes activités prévues aux fins de l'application de la Convention et en coordonnera la réalisation. L'adoption d'un nouveau programme de travail pour la période conduisant à la septième Conférence d'examen est en soi un acquis non négligeable, dont le véritable intérêt se verra toutefois à l'usage. Ce programme ménagera aux États parties un cadre dans lequel ils pourront examiner régulièrement des moyens de renforcer l'application de la Convention à l'échelon national et son universalisation, de même que les moyens de contrer l'emploi abusif des progrès de la science et de la technologie.

22. Le cycle d'examen de la Convention qui prend fin a aidé les États parties à se réapproprier la Convention et surtout à prendre conscience qu'il leur incombe de s'acquitter effectivement de leurs obligations et de respecter les dispositions de la Convention. Sans perdre de vue leurs obligations, ils devraient aussi impliquer toujours davantage le secteur privé dans la mise en œuvre de l'instrument, car les acteurs de ce secteur jouent un rôle important dans le transfert de technologie et d'information. Plus largement, le succès de la sixième Conférence d'examen a démontré que la communauté internationale est capable de relever réellement les défis du monde actuel dans le domaine de la biologie. L'Union européenne garde l'espoir qu'il sera possible un jour de définir des mécanismes efficaces pour renforcer et vérifier le respect des dispositions de la Convention.

23. M. ANTONOV (Fédération de Russie) est d'avis que la déclaration finale qui vient d'être adoptée est à la fois concrète et équilibrée et qu'elle concilie les intérêts de tous les États parties. Cette déclaration montre une fois de plus que les États ne sauraient assurer entièrement leur propre sécurité ni la stabilité stratégique et la sécurité internationale sans déployer de concert des efforts multilatéraux. De fait, toutes les délégations à la sixième Conférence d'examen se sont employées à adopter des décisions acceptables pour tous, dans un climat de respect et de débat constructif. Si les débats sur les questions des mesures de confiance, de l'universalisation de la Convention et du respect de ses dispositions à l'échelon national ont été très fructueuses, il demeure qu'il reste encore beaucoup à faire avant que les objectifs de la Convention en matière de désarmement et de non-prolifération ne soient réalisés. Le programme de travail thématique qui a été arrêté pour la période 2007-2010 permettra sans aucun doute aux États parties d'œuvrer effectivement à la concrétisation de ces objectifs et au renforcement du régime établi par la Convention.

24. Le représentant de la Fédération de Russie exprime l'espoir que les résultats enregistrés non seulement à la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, mais aussi à la troisième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, il y a trois semaines, auront des incidences favorables sur les travaux de la Conférence du désarmement en 2007 et de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 2010.

25. M. STREULI (Suisse), s'exprimant au nom de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée et de la Suisse, dit que les délégations des États parties peuvent légitiment tirer fierté de ce qu'elles ont accompli. En effet, elles ont procédé à un examen complet de la Convention, article par article, dans lequel elles ont fait état des nouveaux défis qui se posent à elles ainsi que des progrès de la science, elles ont mis en place une unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention, qui fera sans doute beaucoup

pour l'universalisation de l'instrument, et elles ont arrêté des mesures en vue de renforcer les échanges d'informations dans le cadre des mesures de confiance, outre qu'elles ont lancé des travaux à mener pendant l'intersession, qui ménageront aux États parties et à leurs experts la possibilité d'examiner d'importantes questions ayant un rapport avec la Convention.
Si, regrettablement, elles n'ont pas été en mesure de convenir d'un plan d'action en vue d'assurer une mise en œuvre complète de la Convention, les délégations des États parties ont néanmoins intégré dans la déclaration finale des éléments clefs du projet de plan qui avait été soumis.

26. À présent, il importe que tous les États parties prennent les mesures nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations et concrétiser les engagements qu'ils ont pris à la sixième Conférence d'examen. Les pays au nom desquels s'exprime le représentant de la Suisse rendent hommage aux grandes compétences dont a fait preuve le Président de la Conférence et qui ont contribué pour beaucoup au succès de cette dernière, et adressent leurs remerciements au secrétariat pour le soutien constant qu'il a apporté aux travaux de la Conférence.

27. M. MINE (Japon) tient simplement à préciser que le Japon reste fermement attaché à la réalisation des objectifs de la Convention et encourage tous les États parties à faire le nécessaire pour accomplir les tâches qui leur incombent au niveau tant national qu'international. Il rend hommage aux qualités personnelles et professionnelles du Président et remercie le secrétariat de la Conférence et toutes les délégations de leur collaboration. Il se félicite tout particulièrement du succès de la Conférence alors qu'il s'apprête à quitter Genève.

28. M. PRASAD (Inde) se déclare particulièrement satisfait des résultats enregistrés à la sixième Conférence d'examen de la Convention. En effet, les États parties sont parvenus à adopter par consensus une déclaration très complète qui reprend les ententes clefs intervenues aux précédentes Conférences d'examen et qui couvrent tous les articles de la Convention.
En outre, ils ont arrêté des mesures en vue de promouvoir l'adhésion à la Convention et adopté des dispositions concrètes en vue d'encourager une plus large participation des États parties aux échanges d'informations dans le cadre des mesures de confiance. Ils sont aussi convenus de mener des travaux pendant l'intersession qui auront sans doute pour effet de renforcer le régime établi par la Convention et l'application de leurs décisions. Le représentant de l'Inde constate avec une particulière satisfaction que les États parties ont mesuré toute l'importance que revêt la réalisation d'une coopération et d'une assistance internationales. Il regrette uniquement que les États parties n'aient pas été en mesure de tomber d'accord sur un plan d'action en vue d'encourager une application complète des dispositions de la Convention, mais veut croire que l'absence d'un tel plan ne peut qu'encourager les États à redoubler d'efforts à cet égard et à s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations. La nouvelle unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention les y aidera sans aucun doute. Le représentant de l'Inde sait gré à toutes les délégations de la souplesse dont elles ont fait preuve et de l'esprit constructif dans lequel elles ont travaillé.

29. Mme RODRÍGUEZ CAMEJO (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des États non alignés et autres États, rend hommage à la direction très compétente du Président, qui a été un facteur décisif des résultats enregistrés à la sixième Conférence d'examen de la Convention.
Ces résultats concrets montrent que les États parties sont fermement attachés à la pleine application de la Convention et à son renforcement constant. Ils ont apporté la preuve que, moyennant un dialogue ouvert et un esprit de coopération constructif, il est possible d'avancer dans les questions de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements dans un

cadre multilatéral et de répondre par là même aux attentes de la communauté internationale. À cet égard, il y a aussi lieu de reconnaître tout le travail fait par le secrétariat, sans le soutien efficace duquel la tâche des États parties aurait été bien plus ardue. Le Groupe des États non alignés et autres États ne manquera pas d'appuyer sans réserve M. Khan dans l'accomplissement de ses tâches de président des réunions qu'il est prévu de tenir en 2007, de même que ceux qui présideront les réunions des États parties les années suivantes.

30. M. SENECHAL DE GOFFREDO (Brésil), s'exprimant au nom des pays d'Amérique latine − l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay −, qui avaient décidé de conjuguer leurs efforts aux fins de travaux à la Conférence, rend hommage à la direction compétente et éclairée du Président de la Conférence et remercie les présidents des organes subsidiaires de tout ce qu'ils ont fait, de même que ceux qui ont été désignés pour faciliter la tâche des États parties. Notant que les questions traitées sont extrêmement complexes et névralgiques du fait qu'elles intéressent les dernières innovations scientifiques et technologiques, ce groupe tient à souligner qu'il est particulièrement satisfait des résultats concrets enregistrés, qui permettront aux États parties de travailler au cours des cinq années à venir au renforcement du régime établi par la Convention sur les armes biologiques. Les résultats sont d'autant plus importants que les travaux d'autres instances de désarmement et de non-prolifération sont dans l'impasse. Ils montrent clairement que les revers ne doivent pas décourager la communauté internationale et que le multilatéralisme peut être efficace.

31. Mme ROCCA (États-Unis d'Amérique) fait observer que le succès de la sixième Conférence d'examen aurait été impossible sans la détermination, la bonne volonté et l'intelligence de toutes les délégations, qui peuvent légitimement tirer fierté de la déclaration finale à laquelle elles sont parvenues. Il ne fait aucun doute que les participants à la septième Conférence d'examen verront dans cette déclaration un précieux état des défis que présentent les armes biologiques et l'expression de la détermination des États parties à les relever. Ce succès revient en grande partie au Président de la sixième Conférence d'examen, qui a su guider les efforts des délégations dans l'accomplissement de leurs tâches fondamentales.

32. M. MACLACHLAN (Australie), s'exprimant au nom du Groupe occidental, adresse au Président toutes les expressions de gratitude de ce groupe pour les efforts et l'énergie qu'il a déployés en conduisant les travaux de la Conférence à leur aboutissement. Le groupe occidental remercie le secrétariat de tout son appui.

33. M. LANDMAN (Pays-Bas) indique que le succès de la sixième Conférence d'examen est, de fait, dû en grande partie aux qualités de son Président. À cet égard, il salue tout particulièrement le professionnalisme et la souplesse dont ont fait preuve les membres du Groupe des États non alignés et autres États, et surtout sa coordonnatrice, la représentante de Cuba.

34. M. RÁTKAI (Hongrie), s'exprimant au nom du Groupe d'Europe orientale et centrale, se déclare satisfait des résultats enregistrés à la sixième Conférence d'examen et rend hommage au concours apporté par le Président à ce succès. S'exprimant en sa qualité de représentant de la Hongrie, M. Rátkai annonce son départ imminent de Genève et remercie toutes les délégations et les membres du secrétariat pour leur appui.

35. M. KHELIF (Algérie) dit que les résultats enregistrés sont en effet l'aboutissement d'un effort collectif, dans lequel le Président a été néanmoins pour beaucoup. La délégation algérienne, comme bien d'autres, aurait toutefois souhaité que la Conférence adopte un plan d'action qui aurait guidé les États parties dans la mise en œuvre de la Convention. Elle exprime l'espoir que cette question figurera à l'ordre du jour de la septième Conférence d'examen. Elle sait gré à toutes les délégations d'avoir accepté de faire de l'arabe une langue officielle des conférences et réunions des États parties à la Convention.

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

36. Le PRÉSIDENT prononce la clôture de la sixième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

La séance est levée à 18 h 20.